



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2012

DOSSIER N° 13 :
UNION SPORTIVE BOUSCATAISE
(USB) SUBVENTION 2012

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Février 2012

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME DESON (à M. BARRIER), M. FARGEON (à MME SOULAT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : MME MADELMONT

**DOSSIER N° 13 : UNION SPORTIVE BOUSCATAISE (USB)
SUBVENTION 2012**

RAPPORTEUR : M. Dominique VINCENT

La Ville du BOUSCAT soutient l'UNION SPORTIVE BOUSCATAISE (USB), association omnisports comprenant 20 sections et composée de 4500 licenciés, pour l'ensemble de ses activités. Ainsi, elle met ses équipements à disposition des sections et en assure l'entretien et la maintenance.

Parallèlement, elle lui apporte son concours, conformément à la convention du 28 mars 2002 par l'octroi d'une subvention annuelle, afin de permettre la pratique d'activités sportives par tous et à tous les niveaux. Cette aide financière se fonde sur les principes d'éducation, de formation et de lien social développés par l'association.

Aujourd'hui, l'U.S.B. envisage de modifier ses statuts et de se constituer en Union de Société Sportive. Ses 20 sections se transformeraient ainsi en associations indépendantes (loi 1901) et travailleraient notamment autour de deux grands axes sur lesquels l'U.S.B. souhaite construire son action pour les années à venir :

- ❖ fédérer et représenter le sport,
- ❖ promouvoir le sport et ses valeurs éducatives et sociales.

La commune l'accompagnera de nouveau dans cette nouvelle orientation et ce partenariat donnera lieu à la signature d'une convention d'objectifs au cours de l'année 2012.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les propositions d'actions 2012 et la demande de financement présentées par l'Union Sportive Bouscataise le 7 novembre 2011,

Considérant que l'intérêt local le justifie et au vu de la demande du dossier de subvention,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

- Article 1** Octroie une subvention de fonctionnement à l'Union Sportive Bouscataise, au titre de l'exercice 2012, de 162 000 euros, se décomposant comme suit :
- o subvention générale de fonctionnement : 82 000 euros,
 - o déplacements : 34 000 euros,
 - o subvention USB Tennis : 37 800 euros, conformément à la convention du 17 mai 2005 et ses avenants,
 - o nocturne cycliste : 4 700 euros,
 - o entretien piste bi-cross : 3 500 euros.

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 7 Février 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET